

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 03 - 03

Séance du 1er mars 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 31

\*\*\*\*\*

L'an deux mille seize, le premier mars,

Représentés : 2

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

*Etaient présents* : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
*Adjoints* : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA

**DOTATION D'EQUIPEMENT  
DES TERRITOIRES RURAUX  
2016**

**AMENAGEMENT  
NUMERIQUE**

**DEPLOIEMENT RESEAU  
HAUT DEBIT**

**QUARTIER DE PORT D'ALON  
NARTETTE ET  
ETABLISSEMENTS  
SCOLAIRES**

*Conseillers Municipaux* : Mesdames, AIELLO, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VIDAL, Messieurs, BERNARD, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

*Etaient représentés* :

*Conseillers Municipaux* : Madame Angèle BERTOIA (procuration à Madame Marguerite TROGNO), Monsieur Patrice CATTAUI (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<<>>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que la dotation d'équipement des territoires ruraux, issue de la fusion en 2011 de la dotation globale d'équipement et de la dotation de développement rural, est destinée à soutenir les projets d'investissement structurants des communes et des EPCI.

Cette opération rentre dans les catégories d'opérations prioritaires évoquées dans le guide pour la programmation 2016 relatif à la dotation d'équipement des territoires ruraux et plus particulièrement le point 10 « *projets favorisant l'usage des nouvelles technologies ainsi que les projets locaux d'aménagement numérique* »

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur l'opération « Aménagement numérique – Déploiement réseau haut débit – Quartier de Port d'Alon – Nartette et établissement scolaires ».

Ces travaux consistent à déployer une infrastructure de câbles optiques pour des réseaux à hauts débits sur le quartier de Port d'Alon - Nartette et l'alimentation du groupe scolaire Don Bosco incluant une école primaire et un collège.

Ils permettront ainsi aux habitants de tout un quartier (par ailleurs très mal desservi en terme de téléphonie mobile) d'accéder à l'Internet Haut Débit.

Ces investissements sont également motivés par la nécessité de permettre aux élèves de Don Bosco d'utiliser les outils numériques mis à disposition de l'ensemble des élèves du territoire par la Communauté d'Agglomération (tableaux numériques et tablettes numériques) auxquels ils sont les seuls, aujourd'hui, à ne pouvoir accéder faute de débit internet suffisant

Ces travaux comportent :

- L'ouvertures et création de chambres de tirage ;
- L'aiguillage des fourreaux existants ;
- Le déroulage et étiquetage du câble optique ;
- Les travaux de terrassement ;
- Le raccordement de l'établissement au réseau public ;
- La création d'un local NRA.

Le montant total estimatif concernant la fourniture et la pose des équipements s'élève à 93 300 euros H.T soit 111 960 euros T.T.C

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat DETR (40 %)	37 320,00 €
Autofinancement (60 %)	55 980,00 €
Total HT	93 300,00 €
T.V.A 20 %	18 660,00 €
Total TTC	111 960,00 €

Il est précisé que la Commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Adopte l'opération ayant pour objet « Aménagement numérique – Déploiement réseau haut débit – Quartier de Port d'Alon – Nartette et établissement scolaires ».

Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

Sollicite une subvention de l'Etat de 37 320 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY